
ICANN79 | Semaine de préparation – Point d'information sur la conformité contractuelle
Mardi 20 février 2024 – 12h30 à 1h30 SJU

AMANDA ROSE : ... signaler qu'à ce jour on n'a pas vu de cas dans lequel on puisse supposer que les services WHOIS aient été interrompus. Ce service continue à exister et ces services sont toujours offerts et le seront pour la prochaine année, un peu moins d'un an.

Je vais maintenant céder la parole à Letitia Castillo. Merci.

LETICIA CASTILLO :

Merci Amanda.

Bonjour à tous, je suis Letitia Castillo et je vais vous parler de la technologie. Nous appliquons les obligations dans toutes les politiques et dans tous les contrats de l'ICANN. Si vous avez des informations concernant l'application d'autres obligations et d'autres cas d'abus, contactez-nous. Mais l'utilisation malveillante est le principal travail de notre comité et c'est sur cela que nous allons nous concentrer aujourd'hui, y compris la mise à jour sur nos travaux de réparation à la mise en application des nouvelles obligations d'utilisation malveillante du DNS qui entreront en vigueur au mois d'avril. Allons-y.

L'article 3.18 du contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement, autrement connu comme RAA, exige que les bureaux d'enregistrement prennent des mesures raisonnables et appropriées pour répondre aux

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

cas d'abus signalés. Il y a également l'exigence de traiter les rapports dans les 48 heures de leur présentation par les forces de l'ordre ou les autorités pertinentes dans la juridiction du registre, l'obligation de montrer les contacts en cas d'abus et des procédures du bureau d'enregistrement en cas d'abus pour que les utilisateurs sachent comment signaler une utilisation malveillante au bureau d'enregistrement et l'obligation d'entretenir des registres en cas de rapport de cas d'abus qui soient envoyés et reçus et qui doivent être signalés à l'ICANN.

En vertu de toutes ces obligations, l'année dernière, nous avons reçu 6 255 plaintes que nous avons traitées suivant ces exigences et nous avons envoyé plus de 1 118 notifications de conformité aux bureaux d'enregistrement. Je vous ai aussi dit qu'il était nécessaire de faire une révision dans un certain nombre d'heures pour rapporter cela aux autorités dans le cadre des bureaux d'enregistrement. En 2023, nous avons eu deux cas de ce type de prérequis spéciaux. Sinon, tout le reste était des cas d'abus courant.

En général, nous demandons une explication des rapports, savoir comment cela a été enquêté, quels sont les rapports. Toutes ces données, toutes ces informations, les rapports, tout cela doit être disponible et la réponse va être donnée en fonction de toutes ces circonstances en fonction de chaque dossier.

L'année dernière, nous avons clôturé 851 dossiers initiés avec des bureaux d'enregistrement et dans environ 47 % des cas, les actions ont été une suspension des noms de domaine dans les cas où les services d'hébergement avaient été suspendus. Dans 52 % des cas, l'enquête

concernant le bureau d'enregistrement n'a pas abouti. Nous avons environ 64 cas qui n'avaient pas de preuve. Et pour les exemples, nous pensons qu'ici il s'agissait de bureaux d'enregistrement qui n'avaient pas notifié les abus. Il y a eu un certain nombre de ccTLD et l'ICANN ne fait pas encore une accréditation pour ces cas ; 7 % étaient des noms de domaines qui avaient déjà été suspendus au moment où nous avons fait la révision du dossier.

Il y a quelque chose qu'il est important ici aussi de noter, c'est qu'on ne va pas seulement clore ces cas ; on va faire une révision, on va fournir les informations nécessaires à savoir comment contacter le gestionnaire de ccTLD responsable. Prochaine diapositive.

À la fin de l'année 2022, les parties contractantes ont consulté l'ICANN pour voir comment appliquer ces questions. Les parties ont travaillé ensemble pour proposer un amendement spécifique au RAA et cet amendement a été présenté à la période de commentaires publics. Ensuite, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre de ccTLD ont voté pour parvenir à un accord. Et le conseil a revu tout cela, ce qui veut dire que de nouvelles exigences vont être mises en œuvre à partir du 5 avril 2024 et nous allons commencer à les appliquer comme cela est indiqué. Depuis l'année dernière, tout cela est aussi appliqué et nous vous envoyons le lien.

Pour tout cela, l'ICANN se prépare dans différents domaines. Par exemple, nous sommes en train de préparer des formulaires Web pour poser des questions et recueillir des informations lorsque cela est nécessaire lorsqu'il y a des cas de non-conformité dans le cadre de l'utilisation malveillante du DNS. Nous sommes en train de préparer un

système de gestion de dossiers pour nous assurer que nous pouvons traiter les dossiers et répondre à la communauté dans les cas de nécessité. Tout cela est expliqué dans le détail dans la prochaine diapositive.

Nous sommes en train de préparer un rapport que nous allons lancer qui va porter sur les exigences liées à l'utilisation malveillante du DNS. Une fois que tout cela sera mis en place, le nombre de plaintes que nous recevrons ventilées par le type d'utilisations malveillantes du DNS sera appliqué en fonction de l'hameçonnage, dévoiement, etc. Le nombre de cas que nous allons résoudre avec les parties contractantes : que les parties contractantes mettent en œuvre des actions de correction pour arrêter ou essayer d'arrêter cette utilisation malveillante du DNS, quel type d'actions ont été mises en œuvre, pourquoi les actions n'ont pas été mises en œuvre en fonction de quelles informations. Nous allons continuer à mettre en place les obligations liées à tout cela et à présenter notre rapport à la communauté concernant tout cela.

Maintenant, je donne la parole à JD. Jonathan, allez-y, vous avez la parole.

JONATHAN DENNISON :

Merci. Je vais vous parler des initiatives liées au groupe de travail des politiques.

Nous avons un processus de plainte qui a été mis en place auquel nous participons. Nous participons aussi au processus d'élaboration de politiques, aux activités de sensibilisation et autres. Nos indicateurs et données visent à aider la communauté dans ces discussions et à faire

des recherches sur certains thèmes spécifiques comme les noms de domaine, l'utilisation malveillante de DNS, la rénovation de noms de domaine, etc. Nous vous encourageons à regarder notre site pour voir tous les indicateurs que nous utilisons. Nous utilisons ces informations lorsque nous travaillons avec tout ce qui concerne les questions d'élaboration de politiques.

Un de nos objectifs principaux est de travailler avec ce groupe pour fournir des informations sur le contenu des politiques et leur application, parce que finalement notre clientèle va hériter de ces politiques et va devoir les appliquer. Si ces politiques sont claires, ce sera plus facile pour nous tous de les appliquer. Nous travaillons dans ce domaine, bien sûr.

Nous avons aussi au sein de ce groupe des spécialistes dans certains thèmes, des experts qui vont aider ces groupes et par exemple lorsqu'il y a une politique de transfert sur laquelle nous travaillons et pour laquelle un expert va travailler, si nous avons un expert dans le domaine des transferts par exemple, nous allons lui demander de se pencher sur la question. Si nous avons une série de plaintes sur des thèmes en particulier, des problèmes qui surgissent régulièrement, nous essayons de travailler là-dessus avec nos groupes de travail.

Nous avons aussi des séances de sensibilisation et de formation. Très souvent, ces séances sont organisées par le GDS ou le GSE. Nous avons aussi un grand nombre de domaines dans lesquels nous travaillons avec le département de conformité pour organiser ces séances. En général, ces discussions concernant les exigences contractuelles et

autres nous donnent vraiment une idée de ce que l'on attend ici, de la manière d'appliquer tout cela.

Je vais vous présenter quelques exemples ici : les politiques de transfert, le PDP, les lignes directrices, le RPM, les mécanismes de protection des droits, l'équipe de révision de la mise en œuvre. Nous travaillons aussi dans le domaine du RDRS, au niveau des enregistrements, des services de politique d'enregistrement, etc. Tout cela, vous le voyez ici. Il y a aussi des références au travail que nous faisons dans le domaine des indicateurs dont on a parlé déjà. Le lien a été fourni un petit moment.

Et puis, des exemples de sensibilisation. En octobre 2023, notre équipe a participé à des réunions avec les bureaux d'enregistrement turcs en langue turque. En décembre 2023, en partenariat avec les équipes GSE et GDS, de nouveau, nous avons organisé une formation avec des bureaux d'enregistrement ukrainiens et cela a été fait en russe. Et il y a un événement de sensibilisation pour les membres de la communauté africaine de l'Internet.

Demain, nous allons travailler avec le GDS et le GSE à Vienne. Il va y avoir une séance qui s'appelle « Participer aux réunions de l'ICANN pour les bureaux d'enregistrement ». Je n'y serai pas, mais je sais que certains membres de notre équipe y seront. Nous allons continuer à participer et à travailler dans le domaine des activités de sensibilisation.

Voilà, je crois que j'en ai terminé.

MAY KIM :

Merci. Il n'y a pas de questions ni de commentaire pour le moment dans la partie des questions et des réponses. S'il y a des participants qui veulent prendre la parole, c'est le moment de le dire. Vous pouvez aussi envoyer vos questions au département de conformité à icann.org en précisant qu'il s'agit de la séance de la Prep Week de l'ICANN79. Cette présentation sera à votre disposition. Nous envoyons le lien dans le chat.

JAMIE HEDLUND :

Je vous remercie beaucoup. Nous nous retrouverons à Porto Rico. Si vous avez des questions à nous poser, bien sûr, n'hésitez pas à venir nous voir, à nous poser des questions. Vous pouvez aussi nous envoyer vos questions par e-mail. Nous vous remercions beaucoup pour votre intérêt. Merci.

Merci, nous allons pouvoir arrêter l'enregistrement. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]